

N° DU CANDIDAT EFC :

--	--	--	--	--	--	--

**Examen final commun
Le 26 mai 2016 – Jour 2
(Cahier n° 1 – Étude de cas)**

Durée totale de l'examen : 5 heures

On trouvera d'autres renseignements sur l'examen à la page suivante.

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AVANT L'EXAMEN

1. Inscrivez les sept chiffres de votre numéro de candidat sur les cahiers et sur la clé USB. Les cahiers et la clé USB (ou les feuilles de réponse, selon les instructions données) doivent être remis avant que vous ne quittiez le centre d'examen. Ils **NE DOIVENT PAS ÊTRE SORTIS** du centre d'examen. S'ils ne sont pas remis, votre réponse pourrait être refusée.
2. Signez la *Déclaration d'acceptation de la politique sur la confidentialité de l'examen* ci-dessous.
3. Suivez les instructions fournies sur Secureexam. Ces instructions ne doivent pas être sorties du centre d'examen.

Déclaration d'acceptation de la politique sur la confidentialité de l'examen

Il est entendu que tous les examens écrits sont la propriété de CPA Canada et sont sous la garde et le contrôle exclusif de CPA Canada. CPA Canada détient le pouvoir exclusif sur tout le matériel d'examen, dont elle détermine le contenu, l'utilisation, la conservation, la disposition et la publication. Les candidats n'ont accès ni aux questions, ni aux barèmes ni à tout autre matériel d'évaluation relatifs aux examens non publiés. Les questions, barèmes et autre matériel d'évaluation relatifs aux examens publiés ne sont accessibles qu'une fois rendus publics par CPA Canada.

Je conviens par la présente de préserver la confidentialité de l'examen de CPA Canada, et :

- de ne divulguer aucune information précise sur une question d'un examen de CPA Canada ou sur une réponse à un examen de CPA Canada, et ce, quelles que soient les circonstances, si ce n'est immédiatement après l'examen, à un autre candidat qui s'est présenté au même examen;
- de ne pas obtenir ni d'utiliser de réponses ou d'informations provenant d'un autre candidat ou d'une autre personne au cours de l'examen, ni de leur en donner;
- de ne pas consulter de documents non autorisés et de ne pas utiliser de matériel non autorisé pendant l'examen;
- de ne pas sortir ni tenter de sortir de la salle d'examen des documents, du matériel, des notes ou d'autres éléments d'un examen de CPA Canada.

Je conviens en outre d'informer CPA Canada de toute situation où il existe un risque sérieux que l'intégrité de l'examen soit compromise.

J'affirme avoir eu l'occasion de lire les *Règles régissant les centres d'examen*, et j'accepte toutes les conditions qui y sont énoncées.

De plus, il est entendu que le non-respect de la présente déclaration pourrait entraîner l'invalidation de mes résultats, l'interdiction de me présenter aux examens ultérieurs, l'expulsion des rangs de la profession et d'éventuelles poursuites.

NOM DU CANDIDAT (en lettres moulées)

SIGNATURE

Renseignements sur l'examen

L'examen est constitué de ce qui suit :

Cahier n° 1 – Étude de cas (le présent cahier)

Cahier n° 2 – Feuilles pour les notes au brouillon

L'étude de cas est conçue pour être réalisée en quatre (4) heures. Les candidats ont toutefois **cinq (5) heures** pour y répondre.

Vous devez répondre dans Securexam. Vous y trouverez deux onglets : Réponse et Feuille de calcul. Veuillez rédiger votre réponse dans l'onglet Réponse. Seuls les calculs à l'appui de votre réponse doivent figurer dans l'onglet Feuille de calcul, **Feuille 1**. Les états financiers (bilan et état des résultats) de l'étude de cas ont été versés dans l'onglet Feuille de calcul, **après la Feuille 1**. Les cellules de cette section sont verrouillées. Vous devez copier et coller les états financiers dans la **Feuille 1**, où vous pourrez alors effectuer vos calculs. Il vous incombe d'expliquer clairement vos calculs, comme il est indiqué dans le tutoriel de Securexam.

Il ne sera tenu compte que des réponses ou parties de réponse enregistrées dans Securexam ou écrites sur le papier fourni par CPA Canada pour les réponses.

Les Manuels de CPA Canada et la *Loi de l'impôt sur le revenu* sont accessibles tout au long de l'examen dans Securexam, sous forme de fichiers PDF consultables. Ces fichiers contiennent les normes en vigueur et les lois fiscales adoptées au 31 décembre 2015.

La formule de calcul de la valeur actualisée des économies d'impôts et d'autres renseignements fiscaux pertinents sont présentés à la fin du présent cahier.

Des feuilles pour les notes au brouillon sont fournies dans un cahier distinct. Les notes au brouillon et les annotations faites dans le cahier d'examen ne seront pas évaluées.

Les désignations « Comptables professionnels agréés du Canada », « CPA Canada » et « CPA » sont des marques de commerce ou de certification de Comptables professionnels agréés du Canada.

© 2016 Comptables professionnels agréés du Canada. Tous droits réservés.

Examen final commun, mai 2016

Comptables professionnels agréés du Canada

277, rue Wellington Ouest

Toronto (Ontario) M5V 3H2

Étude de cas

Veillez jouer le rôle que vous avez déjà choisi pour répondre à la simulation. Exécutez toutes les tâches qui vous sont demandées dans le cadre de ce rôle. Pour ce faire, vous devez consulter les annexes supplémentaires propres au rôle choisi. N'utilisez que l'information que l'on vous dit de consulter.

L'information qui est commune à tous les rôles est présentée dans la section intitulée « Information commune ». L'information supplémentaire qui est propre à chaque rôle est fournie dans la section « Informations particulières ».

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
Information commune – à lire quel que soit votre rôle	
Contexte	3
Travail à faire selon votre rôle – lire seulement le texte relatif au rôle que vous avez déjà choisi	
Travail à faire en Certification.....	5
Travail à faire en Finance	6
Travail à faire en Gestion de la performance.....	7
Travail à faire en Fiscalité	8
Information commune – à lire quel que soit votre rôle	
Annexe I – Extraits du projet d'états financiers	9
Annexe II – Extraits du procès-verbal de la réunion du Comité d'audit – 6 février 2017	14
Annexe III – Données sommaires sur la participation dans Freeze the Shell Co.....	16
Annexe IV – Informations sur le <i>Homard I</i>	17
Annexe V – Achat d'une nouvelle grue.....	18
Informations particulières – lire uniquement les pages relatives au rôle que vous avez déjà choisi	
Annexe VI (Certification) – Information supplémentaire.....	19
Annexe VI (Finance) – Information supplémentaire	25
Annexe VI (Gestion de la performance) – Information supplémentaire.....	31
Annexe VI (Fiscalité) – Information supplémentaire	38

INFORMATION COMMUNE – CONTEXTE

Atlantic Shellfish Inc. (ASI) est une société à capital fermé en exploitation depuis 1992, établie à l'Île-du-Prince-Édouard. ASI pêche et transforme le homard et la palourde des sables rouges (palourde), qu'elle distribue et commercialise au Canada et aux États-Unis. Elle vend surtout ses produits aux grandes épiceries et aux chaînes de restaurants spécialisées dans les fruits de mer. Elle a pour objectif d'être l'un des principaux fournisseurs de palourdes et de homards et d'avoir une marque bien connue et respectée.

ASI appartient à 60 % à Darrell McDermott et à 40 % à un groupe de 50 de ses employés. Il y a sept ans, en 2010, ces employés ont investi 20 000 \$ chacun et ont reçu en tout 10 000 actions ordinaires de catégorie B. ASI a ainsi obtenu 1 million \$ de capitaux propres. Darrell possède actuellement 15 000 actions ordinaires de catégorie A. Comme ASI réinvestit systématiquement ses profits, elle n'a pas versé de dividendes depuis plus de 10 ans.

Lorsqu'on a proposé aux employés de devenir actionnaires de catégorie B, on leur a promis un rendement du capital investi d'au moins 10 % par année, sous forme de dividendes, à compter de 2014 au plus tard. Récemment, les actionnaires de catégorie B se sont inquiétés du rendement de leurs actions. Plutôt que de faire appliquer les clauses du contrat initial, ils proposent d'échanger leurs actions ordinaires de catégorie B contre des actions préférentielles (privilegiées) rachetables au gré du porteur.

Le Conseil d'administration se compose de Darrell, PDG et président du Conseil, et de sept représentants des actionnaires de catégorie B. Le Conseil se réunit tous les trois mois pour passer en revue la stratégie et les rapports financiers.

Nous sommes le 7 février 2017. Le 14 janvier 2017, le chef des finances (CF), en poste depuis 20 ans, est décédé. ASI est en train de recruter un nouveau CF. Durant les quatre derniers mois de l'exercice 2016, le CF n'allait pas bien et était incapable de s'acquitter de ses fonctions. Son travail, dont la préparation du projet d'états financiers de 2016, a été délégué au personnel comptable. ASI applique les IFRS. Le projet d'états financiers est présenté à l'Annexe I.

Le Conseil a un comité, le Comité d'audit, qui se réunit tous les trois mois pour passer en revue les états financiers. Le Comité s'est réuni hier pour examiner le projet d'états financiers de 2016 avant de le soumettre aux auditeurs. Des extraits du procès-verbal de la réunion sont présentés à l'Annexe II.

Réglementation gouvernementale et informations sur le secteur

Le ministère des Pêches et des Océans (MPO) du Canada réglemente le volume de pêche en délivrant des permis pour certaines espèces. Les permis ont une durée indéfinie. Les détenteurs paient chaque année des droits minimes pour conserver chaque permis. Le MPO fixe le « total autorisé des captures » annuel par espèce et par région pour 1) la pêche côtière et 2) la pêche en haute mer. Ces quotas, attribués à des entreprises données, peuvent être cédés, échangés ou vendus.

La pêche en haute mer est dominée par quelques grandes entreprises intégrées qui, comme ASI, possèdent de grands navires et détiennent d'importants quotas. Les petites entreprises et les particuliers détiennent généralement des permis de pêche côtière et utilisent des bateaux plus petits équipés de matériel moins sophistiqué. Selon la pratique du secteur, les quantités sont calculées en livres plutôt qu'en kilos.

INFORMATION COMMUNE - CONTEXTE (suite)

ASI possède un permis canadien de pêche à la palourde en haute mer, qui prévoit un quota annuel de 10,8 millions de livres de palourde. Cette quantité représente 23 % du total autorisé des captures en haute mer déterminé par le MPO. ASI détient trois permis canadiens de pêche au homard en haute mer, pour un quota annuel total de 600 000 livres. Cette quantité représente 28 % du total autorisé des captures en haute mer déterminé par le MPO.

ASI n'a pas de permis de pêche côtière, mais achète en plus du homard de fournisseurs qui détiennent de tels permis. En 2016, elle en a acheté 1,2 million de livres de plus.

Palourde des sables rouges

ASI a vendu pour 20,5 millions \$ de palourde en 2016. La pêche à la palourde n'est pas saisonnière. En 2016, ASI a récolté quatre millions de livres de palourde. ASI possède un navire qui sert exclusivement à cette fin. Les palourdes sont acheminées à l'usine pour être retirées de leur coquille, blanchies, congelées et expédiées.

ASI planifie l'achat d'un autre navire, qui lui permettrait de pêcher la portion inutilisée de son quota annuel de palourdes en haute mer, soit six millions de livres de plus. Un fournisseur allemand a été choisi, provisoirement, pour construire le navire à un coût estimatif de 45 millions \$ (32 millions d'euros). L'usine de transformation dispose actuellement d'une capacité excédentaire qui lui permettrait de transformer cette récolte supplémentaire.

Darrell a récemment informé le Conseil qu'il allait bientôt rencontrer la banque pour l'examen des résultats de l'exercice. Il a dit qu'il demandera au directeur de la banque de hausser la ligne de crédit pour contribuer au financement de l'achat du nouveau navire.

Homard

ASI a vendu pour 18,5 millions \$ de homard en 2016. ASI a deux navires de pêche au homard. Cette pêche est saisonnière, les périodes de pointe étant le début du printemps et la fin de l'automne. Les homards capturés sont acheminés à l'usine, où ils sont mesurés, classés, triés et conservés. Certains sont conservés vivants jusqu'à trois mois à l'entrepôt, ce qui permet à ASI de vendre des homards vivants après la fin de la saison. ASI est la seule entreprise du secteur à le faire, ses concurrents ne disposant pas d'entrepôts semblables. Lorsque les commandes sont reçues des clients, les homards vivants sont emballés et expédiés par messageries express pour être livrés dans un délai d'un jour ou deux.

Primes aux fournisseurs

En plus d'être payés pour leurs prises, les fournisseurs de homard côtier qui approvisionnent ASI depuis cinq ans ou plus peuvent toucher une prime. Actuellement, 20 fournisseurs sont admissibles à la prime. Cette prime est calculée selon un pourcentage des profits d'ASI sur la vente de homard. La prime de 2016 est de beaucoup inférieure à celles de 2015 et de 2014.

Des informations supplémentaires adaptées à votre rôle sont présentées dans la section portant sur celui-ci.

**TRAVAIL À FAIRE SELON VOTRE RÔLE
(LIRE SEULEMENT LE TEXTE RELATIF AU RÔLE QUE VOUS AVEZ DÉJÀ CHOISI)**

TRAVAIL À FAIRE EN CERTIFICATION

Vous, CPA, êtes employé de CPA s.r.l. Vous avez récemment rencontré Sarah Chin, associée du cabinet. CPA s.r.l. réalisera de nouveau l'audit de fin d'exercice d'ASI. Bien que l'audit de l'exercice 2016 ait été planifié au début de septembre, de nouvelles questions pourraient nécessiter la modification du plan. Ce matin, Darrell a communiqué avec Sarah pour s'entretenir de l'audit du projet d'états financiers de 2016.

Darrell rencontrera le directeur de la banque d'ASI la semaine prochaine pour examiner le projet d'états financiers de 2016 et voir si les clauses restrictives sont respectées. Il aimerait promettre à la banque que les états financiers audités seront prêts d'ici trois semaines. Le Comité d'audit d'ASI a exprimé des réserves à l'égard du projet initial, et Darrell a demandé à CPA s.r.l. d'examiner celui-ci, d'analyser toutes les questions de comptabilité et d'indiquer les ajustements comptables à apporter. Sarah vous demande d'effectuer ces travaux.

Sarah dit : « Veuillez également évaluer les facteurs de risque de cette mission, compte tenu de la situation actuelle d'ASI, et me recommander un seuil de signification et un seuil de signification pour les travaux. Assurez-vous aussi de traiter de toutes les modifications à apporter à notre stratégie d'audit. J'aimerais savoir si nous pourrions encore nous appuyer sur les contrôles cette année et, sinon, quelles seront les procédures à mettre en œuvre. »

De plus, Sarah est préoccupée par l'acquisition de Freeze the Shell Co., et elle aimerait que vous recommandiez des procédures de corroboration concernant les soldes à la date d'acquisition et à la date de clôture dans le cadre de votre plan d'audit.

Par ailleurs, en 2016, ASI a mis en place un nouveau système de traitement des commandes et de facturation. Selon Darrell, beaucoup de clients se sont plaints d'erreurs quant aux montants facturés, ce qui a alourdi la charge de travail du personnel comptable. ASI aimerait qu'on l'aide à évaluer le système. Sarah vous demande de relever les faiblesses du contrôle et de suggérer des améliorations.

Finalement, les fournisseurs doutent que le montant de la prime qu'ils touchent soit équitable et s'estiment sous-payés. Sarah vous a donc demandé de vérifier le calcul des primes de 2016 et de lui faire part des doutes que vous pourriez avoir sur le plan de l'équité. Les fournisseurs ont aussi demandé un rapport spécial établissant que le montant est calculé conformément à la formule. ASI a accepté que CPA s.r.l. réalise la mission. Sarah vous demande donc de lui indiquer les rapports spéciaux qui pourraient être délivrés, d'en analyser les avantages et inconvénients respectifs, et de recommander celui qui répondrait le mieux aux besoins des fournisseurs. Elle aimerait aussi que vous conceviez des procédures appropriées, en fonction du rapport spécial que vous recommanderez.

Outre les annexes communes (de I à V), les informations fournies à l'Annexe VI (Certification) sont pertinentes pour votre analyse.

**TRAVAIL À FAIRE SELON VOTRE RÔLE
(LIRE SEULEMENT LE TEXTE RELATIF AU RÔLE QUE VOUS AVEZ DÉJÀ CHOISI)**

TRAVAIL À FAIRE EN FINANCE

Vous, CPA, êtes analyste financier chez Clarence & Co. (C&C), un cabinet qui fournit des services-conseils en finance et en comptabilité sur demande à ses clients. Vous travaillez en étroite collaboration avec Brian Clarence, associé de C&C, qui a récemment rencontré Darrell.

Darrell rencontrera le directeur de la banque d'ASI la semaine prochaine pour examiner le projet d'états financiers de 2016 et voir si les clauses restrictives sont respectées. Le Comité d'audit d'ASI a exprimé des réserves sur le projet initial, et Brian vous a demandé d'examiner celui-ci, d'analyser toutes les questions de comptabilité et d'indiquer les ajustements comptables à apporter.

Brian aimerait aussi que vous lui présentiez une analyse de la performance et de la situation financières d'ASI en 2016, comparativement à ses concurrents.

Vous devez aussi examiner la proposition d'échange d'actions présentée récemment par les actionnaires de catégorie B. Brian vous demande d'analyser les conséquences de l'acceptation de cette proposition sur le respect des clauses restrictives et sur les flux de trésorerie d'ASI. De plus, il vous demande d'indiquer les avantages et inconvénients de la proposition, du point de vue d'ASI et des actionnaires de catégorie B, en signalant tous les problèmes que la proposition pose ou toutes les modifications qui devraient y être apportées, selon vous.

Une partie des entretiens avec la banque découle du fait qu'ASI envisage d'investir dans un nouveau navire pour pouvoir pêcher la portion inutilisée de son quota de palourdes. Vous devez préparer une analyse de cet investissement, partant de l'hypothèse que les fonds pour l'acquisition du nouveau navire sont disponibles. ASI utilise un coût moyen pondéré du capital après impôts de 12 %. Son taux d'imposition est de 25 %.

Un concurrent a récemment contacté ASI pour sonder son intérêt à acheter des permis de pêche au homard au prix demandé de 7,5 millions \$. Vous devez préparer une évaluation pour déterminer si ce prix est raisonnable et, dans la négative, suggérer une contre-offre appropriée.

Finalement, ASI pourrait avoir un nouveau client chinois, et elle veut savoir quelle sera pour elle l'incidence du contrat avec ce client si elle l'accepte. Vous devez plus précisément :

- indiquer l'incidence sur les créances, les stocks et les flux de trésorerie d'ASI;
- indiquer les avantages et inconvénients de l'acceptation du contrat;

De plus, le contrat étant en dollars américains, vous devez préparer une brève analyse de la façon de gérer les risques de change. Tenez compte des possibilités suivantes : contrats à terme de gré à gré, contrats à terme standardisés et achat d'options de vente de dollars américains à un prix déterminé.

Outre les annexes communes (de I à V), les informations fournies à l'Annexe VI (Finance) sont pertinentes pour votre analyse.

**TRAVAIL À FAIRE SELON VOTRE RÔLE
(LIRE SEULEMENT LE TEXTE RELATIF AU RÔLE QUE VOUS AVEZ DÉJÀ CHOISI)**

TRAVAIL À FAIRE EN GESTION DE LA PERFORMANCE

Vous, CPA, êtes analyste financier chez Clarence & Co. (C&C), un cabinet qui fournit des services de conseil sur demande à ses clients. Vous travaillez en étroite collaboration avec Brian Clarence, associé de C&C, qui a récemment rencontré Darrell.

Darrell rencontrera le directeur de la banque d'ASI la semaine prochaine pour examiner le projet d'états financiers de 2016 et voir si les clauses restrictives sont respectées. Le Comité d'audit d'ASI a exprimé des réserves sur le projet initial, et Brian vous a demandé d'examiner celui-ci, d'analyser toutes les questions de comptabilité et d'indiquer les ajustements comptables à apporter.

Brian vous a aussi demandé d'évaluer plusieurs questions qui se posent pour ASI, mais il voudrait d'abord que vous effectuiez une analyse de la situation. De plus, il aimerait que vous analysiez les risques auxquels est exposée ASI et que vous proposiez une stratégie d'atténuation.

Brian vous a demandé d'effectuer ensuite l'examen et la critique de l'accord actuel sur les primes aux fournisseurs afin d'évaluer si le régime permet de motiver ceux-ci à atteindre leurs cibles, s'il est équitable et s'il est viable. Il aimerait que vous releviez toutes les autres questions et préoccupations que vous avez à l'égard de l'accord existant, et que vous recommandiez des changements. S'il faut selon vous ajuster les primes, vous devez présenter un calcul révisé.

Par ailleurs, Darrell envisage d'offrir un programme de primes aux dirigeants clés, soit le PDG, le CF, le directeur de l'usine et le v.-p., Marketing et ventes. Récemment, le Conseil d'ASI a établi de nouveaux indicateurs clés de performance (ICP). Brian veut que vous suggériez des mesures de la performance et des formes de mesures incitatives appropriées pour ces dirigeants, en gardant à l'esprit les ICP établis.

ASI envisage de conclure un contrat de vente avec un nouveau client chinois. On vous demande d'évaluer ce contrat et de formuler une recommandation à son égard, et de présenter une analyse des avantages et des risques afférents au contrat en tant que nouvelle source de revenus.

Récemment, ASI s'est fait demander de stocker, de transformer et d'emballer des homards pour le compte d'un concurrent. On vous demande d'évaluer l'incidence du contrat proposé sur l'exploitation actuelle du homard. Plus précisément, Brian vous a demandé de calculer le profit total qui serait tiré de la division Homard si le contrat était accepté. Finalement, vous devez analyser les avantages et les risques afférents au contrat et formuler une recommandation définitive sur l'opportunité pour ASI d'accepter le contrat.

Outre les annexes communes (de I à V), les informations fournies à l'Annexe VI (Gestion de la performance) sont pertinentes pour votre analyse.

**TRAVAIL À FAIRE SELON VOTRE RÔLE
(LIRE SEULEMENT LE TEXTE RELATIF AU RÔLE QUE VOUS AVEZ DÉJÀ CHOISI)**

TRAVAIL À FAIRE EN FISCALITÉ

Vous, CPA, êtes employé du groupe Fiscalité de CPA s.r.l. Vous travaillez en collaboration avec Jim Allen, associé de CPA s.r.l., qui a récemment rencontré Darrell. ASI a fait appel à CPA s.r.l. pour obtenir de l'aide en matière d'information financière et de fiscalité. Comme vous avez récemment été muté du groupe Comptabilité et que vous avez de l'expérience en comptabilité et en analyse financière, Jim vous a demandé de l'aider à répondre aux demandes d'ASI.

Darrell rencontrera le directeur de la banque d'ASI la semaine prochaine pour examiner le projet d'états financiers de 2016 et voir si les clauses restrictives sont respectées. Le Comité d'audit d'ASI a exprimé des réserves sur le projet initial, et Jim vous a demandé d'examiner celui-ci, d'analyser toutes les questions de comptabilité et d'indiquer les ajustements comptables à apporter.

Darrell a aussi mentionné qu'ASI a récemment fait l'objet d'un contrôle fiscal de l'ARC. Jim vous a demandé, dans un premier temps, de recalculer l'impôt à payer pour 2015 en supposant que les rajustements du vérificateur de l'ARC sont exacts. Puis, si vous n'êtes pas d'accord avec certains des rajustements proposés, vous devrez expliquer vos objections. Vous devrez aussi calculer le montant révisé des impôts à payer à la lumière de vos objections, et indiquer ce qu'ASI peut faire à cet égard.

Jim vous a aussi demandé de calculer le revenu imposable et les impôts à payer pour 2016. Il sait que vos calculs auront une incidence sur les états financiers, mais il vous a demandé de ne pas calculer pour le moment les soldes révisés d'impôts exigibles et d'impôts différés, car il s'en occupera une fois que toutes les autres questions auront été traitées.

Vers la fin de 2016, le Conseil a approuvé un régime d'options sur actions pour les dirigeants clés. Avant que ce régime soit annoncé aux dirigeants, Darrell veut en connaître les incidences fiscales pour les bénéficiaires. Il veut aussi comprendre les incidences fiscales pour ASI.

Darrell a aussi demandé au Conseil d'envisager l'instauration d'un régime à cotisations déterminées (régime de retraite agréé) ou d'un régime de versement de cotisations jumelées au REER de chaque employé, et demandé quelles sont les incidences fiscales de cet avantage, tant du point de vue de l'entreprise que des employés. Jim veut que cette analyse soit incluse dans votre rapport.

Finalement, concernant la proposition d'échange des actions ordinaires de catégorie B, Darrell aimerait comprendre les conséquences fiscales pour ASI et pour les actionnaires, non seulement celles de l'échange initial, mais aussi celles du rachat éventuel des nouvelles actions. Il ne vous demande pas de traiter des répercussions de cette transaction sur l'information financière. Supposez que les actions seraient des actions admissibles de petite entreprise (AAPE) au moment de la transaction.

Outre les annexes communes (de I à V), les informations fournies à l'Annexe VI (Fiscalité) sont pertinentes pour votre analyse.

ANNEXE I (COMMUNE)
EXTRAITS DU PROJET D'ÉTATS FINANCIERS

Atlantic Shellfish Inc.
État de la situation financière
aux 31 décembre
(en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
	(Projet)	(Audité)
<u>Actif</u>		
Actifs courants		
Trésorerie	720 \$	1 678 \$
Créances	3 742	3 581
Avances aux fournisseurs (note 1)	290	325
Stocks (note 2)	4 923	4 881
Charges payées d'avance	333	541
	10 008	11 006
Participation dans Freeze (note 3)	1 754	0
Immobilisations corporelles (note 4)	10 844	11 785
Permis	8 900	8 900
	31 506 \$	31 691 \$
<u>Passif</u>		
Passifs courants		
Dette bancaire (note 5)	2 128 \$	1 288 \$
Dettes fournisseurs et charges à payer	3 054	3 258
Provisions (note 6)	430	230
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	1 570	1 690
	7 182	6 466
Dette à long terme (note 7)	18 531	20 101
Provisions (note 6)	970	850
Passifs d'impôts différés	156	250
	26 839	27 667
<u>Capitaux propres</u>		
Actions ordinaires	1 650	1 650
Résultats non distribués	3 017	2 374
Total des capitaux propres	4 667	4 024
	31 506 \$	31 691 \$

ANNEXE I (COMMUNE) (suite)
EXTRAITS DU PROJET D'ÉTATS FINANCIERS

Atlantic Shellfish Inc.
État du résultat global
pour les exercices clos les 31 décembre
(en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
	(Projet)	(Audité)
Chiffre d'affaires	39 025 \$	35 671 \$
Pêche et approvisionnement (note 8)	23 415	20 750
Transformation (note 8)	3 620	3 455
Fret et autres frais de transport	2 406	2 275
Amortissement	2 374	2 360
Coût des ventes	31 815	28 840
Frais d'administration et de vente (note 9)	4 390	3 510
Total des charges	36 205	32 350
Résultat d'exploitation	2 820	3 321
Charges financières — intérêts	(1 978)	(2 005)
Dividendes reçus — Freeze	55	0
Profit (perte) de change	(40)	(57)
Résultat avant impôts	857	1 259
Impôts sur le résultat	(214)	(315)
Résultat net et résultat global	643 \$	944 \$

ANNEXE I (COMMUNE) (suite)
EXTRAITS DU PROJET D'ÉTATS FINANCIERS

Informations supplémentaires
(en milliers de dollars canadiens)

Note 1 – Avances aux fournisseurs

Les avances aux fournisseurs ne portent pas intérêt et elles sont exigibles à vue et garanties par les captures des fournisseurs.

Note 2 – Stocks

	2016		2015
Homards et palourdes	4 023	\$	3 931
Fournitures et autres	900		950
	<u>4 923</u>	\$	<u>4 881</u>

Note 3 – Participation dans Freeze the Shell Co. (Freeze)

En août 2016, ASI a acheté 18 % des actions en circulation de Freeze, au coût total de 1 754 \$. Cette participation a été comptabilisée au coût.

Note 4 – Immobilisations corporelles

	Terrain	Bâtiment	Matériel d'usine	Navires	Total
Valeur nette comptable					
Solde — 1 ^{er} janv. 2016	170 \$	1 567 \$	830 \$	9 218 \$	11 785 \$
Entrées	0	75	300	1 058	1 433
Amortissement	0	(150)	(436)	(1 788)	(2 374)
Solde — 31 déc. 2016	<u>170 \$</u>	<u>1 492 \$</u>	<u>694 \$</u>	<u>8 488 \$</u>	<u>10 844 \$</u>
Soldes de clôture					
Coût	170	5 980	6 240	53 940	66 330
Cumul des amortissements	0	4 488	5 546	45 452	55 486
Valeur nette comptable	<u>170 \$</u>	<u>1 492 \$</u>	<u>694 \$</u>	<u>8 488 \$</u>	<u>10 844 \$</u>

ANNEXE I (COMMUNE) (suite)
EXTRAITS DU PROJET D'ÉTATS FINANCIERS

Informations supplémentaires (suite)
(en milliers de dollars canadiens)

Note 4 – Immobilisations corporelles (suite)

L'amortissement est comptabilisé selon la méthode linéaire, comme suit :

Bâtiment	40 ans
Matériel	15 ans
Navires	30 ans

Note 5 – Dette bancaire

ASI a une ligne de crédit d'un montant maximal de 3 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel + 2 % (le taux préférentiel actuel est de 3 %). Celle-ci est garantie par les créances et les stocks.

Note 6 – Provisions

Les provisions pour les coûts de démantèlement d'actifs ont trait à la mise hors service des navires et de l'usine. L'augmentation de 320 \$ par rapport à l'exercice précédent correspond à la désactualisation, qui est comptabilisée au fil du temps en résultat net en tant que charge financière.

Note 7 – Dette à long terme

	2016	2015
Emprunt pour l'achat d'un navire	5 832 \$	6 792 \$
Emprunt à terme	14 269	14 999
Total	20 101	21 791
Moins : tranche échéant à moins d'un an	(1 570)	(1 690)
Tranche à long terme	18 531 \$	20 101 \$

L'emprunt pour l'achat d'un navire, remboursable en euros, a été contracté il y a 10 ans pour l'acquisition du *Palourde* auprès d'un fournisseur allemand. L'emprunt à 8 % est remboursable en versements trimestriels de 210 \$ (150 euros) et vient à échéance en 2023. Le prêteur exige des états financiers annuels audités préparés selon les IFRS. Ce navire, le *Palourde*, constitue la sûreté pour cet emprunt. Les profits et pertes de change réalisés sont comptabilisés en résultat net; les profits et pertes de change latents sont négligeables.

ANNEXE I (COMMUNE) (suite)
EXTRAITS DU PROJET D'ÉTATS FINANCIERS

Informations supplémentaires (suite)
(en milliers de dollars canadiens)

Note 7 – Dette à long terme (suite)

L'emprunt à terme non garanti a été contracté il y a cinq ans pour la modernisation de l'usine et des navires. Portant intérêt à 8,5 %, il est remboursable en versements annuels de 730 \$ et vient à échéance en 2020. Les clauses restrictives suivantes doivent être respectées :

- le ratio du fonds de roulement doit être d'au moins 1,0;
- l'endettement total par rapport au BAIIA ne doit pas excéder 5,0;
- le ratio BAIIA/intérêts doit être d'au moins 2,0;
- aucun dividende ne doit être versé ni nouvel emprunt contracté sans autorisation préalable.

Note 8 – Pêche et approvisionnement, et transformation

Les coûts de la pêche et de l'approvisionnement sont constitués des coûts de la main-d'œuvre, du carburant et des réparations liés à l'utilisation des navires. Les coûts de transformation sont constitués des coûts de transformation des homards et des palourdes en produits emballés frais ou congelés. Ces coûts de production comprennent tous les coûts des matières premières, des matières consommables et de la main-d'œuvre directe et indirecte.

Note 9 – Frais d'administration et de vente

Les frais d'administration comprennent les charges de personnel, les honoraires professionnels, des charges locatives et d'autres charges. Les frais de vente incluent les coûts de publicité et de marketing, et les créances douteuses.

ANNEXE II (COMMUNE)
EXTRAITS DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ D'AUDIT – 6 FÉVRIER 2017

Tous les membres du Comité d'audit sont présents à la réunion :

- Dorees Finnigan — employée, actionnaire de catégorie B et présidente du Comité;
- Caren Jones — conseillère externe (CPA à la retraite);
- Jacques LeMare — employé et actionnaire de catégorie B.

Darrell McDermott, PDG, est également présent.

Dorees : Darrell, en raison de la maladie et du décès du CF, nous avons des doutes quant au projet d'états financiers de 2016 et au travail du personnel comptable au cours des quatre derniers mois. J'ai notamment des questions sur la nouvelle participation dans Freeze. Nous avons payé 1 754 000 \$ pour cette participation, non?

Darrell : Oui. Une évaluation de l'entreprise est fournie (Annexe III). Nous avons acheté 25 000 actions, pour une participation de 18 %. Le reste est détenu par un grand nombre d'actionnaires. Nous avons aussi négocié et obtenu deux des cinq sièges au Conseil et la capacité de participer aux décisions relatives aux politiques de l'entreprise.

Jacques : Je suis récemment monté à bord de notre plus vieux navire, le *Homard I*. Il s'est détérioré depuis un an, et je pense que cela pourrait avoir une incidence sur sa valeur comptable. J'ai donc demandé des informations supplémentaires (Annexe IV).

Caren : Les entrées au titre des navires se chiffrent à plus de 1 million \$ pour l'exercice. À quoi correspondent ces entrées?

Darrell : Fin mars, nous avons acheté une nouvelle grue de haute technologie et l'avons installée sur le *Homard II*. Le *Homard II* a été hors service durant environ une semaine, pendant l'installation de la grue. D'autres coûts liés à la nouvelle grue ont aussi été engagés (Annexe V).

Dorees : Je me souviens que nous avons confié à contrat certains travaux de développement. Qu'en est-il de ce projet?

Darrell : En juin, ASI a conclu une entente avec un entrepreneur indépendant pour que celui-ci fasse du développement expérimental afin d'améliorer le processus de blanchiment et de réduire les eaux usées. À ce jour, l'entrepreneur a facturé 300 000 \$ pour la main-d'œuvre, les matières et les frais de laboratoire. Nous avons comptabilisé ces coûts dans les entrées de matériel, puisque nous aurons au bout du compte un nouveau processus plus efficient. L'entrepreneur a fabriqué un prototype fonctionnel qui a donné de bons résultats lors des tests initiaux. D'autres tests seront effectués cet été en vue de l'amélioration du processus.

ANNEXE II (COMMUNE) (suite)
EXTRAITS DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ D'AUDIT – 6 FÉVRIER 2017

Jacques : Qu'en est-il du bâtiment loué que nous avons quitté en décembre? Sommes-nous parvenus à un règlement avec le propriétaire au sujet du bail?

Darrell : Pas encore. Le propriétaire s'en tient au bail, qui nous oblige à payer 2 500 \$ au début de chaque mois jusqu'en mars 2019. Le loyer est payé jusqu'au 31 décembre 2016, et nous nous sommes engagés à le payer jusqu'à la fin du bail. Malheureusement, celui-ci comporte des clauses interdisant la résiliation ou la sous-location.

Jacques : Cela aura-t-il un effet sur nos états financiers de fin d'exercice?

Darrell : Je ne sais pas. Jusqu'ici, nous avons passé les montants en charges lorsqu'ils ont été versés.

ANNEXE III (COMMUNE)
DONNÉES SOMMAIRES SUR LA PARTICIPATION DANS FREEZE THE SHELL CO.

Le 16 août 2016, ASI a acquis 25 000 actions ordinaires de Freeze pour une contrepartie en espèces de 1 754 000 \$.

Le tableau ci-dessous indique la juste valeur des actifs nets le 16 août 2016, établie par un évaluateur indépendant.

	<u>Valeur comptable</u>	<u>Juste valeur de marché</u>
Actifs nets identifiables		
Fonds de roulement	1 690 000 \$	1 690 000 \$
Terrain	1 000 000	2 711 000
Installations et matériel	13 029 000	13 029 000
Relations clients	0	2 500 000
Dette à long terme	<u>(11 147 250)</u>	<u>(11 147 250)</u>
Total	<u>4 571 750 \$</u>	

Freeze clôt son exercice le 31 décembre et applique les IFRS. Pour la période du 16 août au 31 décembre, elle a présenté un résultat net après impôts de 750 000 \$. ASI a reçu des dividendes en espèces de 55 000 \$ de Freeze en décembre 2016, et Freeze n'était pas admissible à un remboursement au titre de dividendes pour ce paiement.

Les relations clients seront utiles durant les 15 prochaines années.

**ANNEXE IV (COMMUNE)
INFORMATIONS SUR LE *HOMARD I***

Coût d'origine	10 000 000 \$
Amortissement cumulé au 31 décembre 2016	8 333 350 \$

La durée d'utilité restante est estimée à quatre ans, et la valeur résiduelle est nulle.

On estime que l'utilisation du navire générera au cours des quatre prochains exercices des flux de trésorerie annuels avant impôts de 335 000 \$. Le coût moyen pondéré du capital (CMPC) avant impôts d'ASI est de 14 %, et son CMPC après impôts est de 12 %.

Selon l'évaluation d'un commerçant local, si le navire était vendu le 31 décembre 2016, le produit estimatif de la vente serait de 1,7 million \$.

Le commerçant prendrait une commission de 5 % sur le produit brut de la vente, et ASI assumerait les frais juridiques de 1 500 \$ pour le transfert de propriété.

**ANNEXE V (COMMUNE)
ACHAT D'UNE NOUVELLE GRUE**

Les navires, tel le *Homard II*, comportent chacun trois composants majeurs : la grue, le moteur et la structure. Au moment de l'achat du *Homard II* à la fin de 1998, chacun de ces composants avait une durée d'utilité d'environ 30 ans. Au 31 décembre 2016, le moteur et la structure avaient chacun une durée d'utilité résiduelle de 12 ans.

En mars 2016, ASI a acheté une nouvelle grue à la fine pointe de la technologie pour le *Homard II*. Cette grue permet d'accroître l'efficacité de la pêche au homard en réduisant les coûts et en améliorant la productivité. Les coûts ont été inscrits à l'actif comme suit (en milliers de dollars canadiens) :

Coût de la nouvelle grue	845 \$
Frais de financement payés au fournisseur	14
Enlèvement de la vieille grue du <i>Homard II</i>	34
Installation de la nouvelle grue sur le <i>Homard II</i>	56
Formation donnée au personnel sur l'utilisation de la grue	<u>109</u>
	<u><u>1 058 \$</u></u>

La nouvelle grue a une durée d'utilité d'au moins 20 ans. La formation a été assurée par le fournisseur de la grue, moyennant des frais supplémentaires.

Ce sont les employés d'ASI qui se sont occupés d'enlever la vieille grue et d'installer la nouvelle. La vieille grue se trouve toujours sur le quai d'ASI. Du fait de son âge et de ses particularités, il n'existe aucun marché pour celle-ci.

***RÔLE EN CERTIFICATION
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE***

ANNEXE VI CERTIFICATION – INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Planification préliminaire de l'audit – Extraits

L'information sur la planification consignée ci-dessous est fondée sur la connaissance d'ASI que CPA s.r.l. a actuellement et sur la planification préliminaire achevée en septembre 2016.

- ASI est un client de CPA s.r.l. depuis huit ans.
- Aucune erreur n'a été relevée lors des audits des exercices antérieurs.
- La gouvernance d'ASI est solide; en effet, un Comité d'audit (qui se réunit tous les trois mois et compte un conseiller externe, qui est un auditeur à la retraite) et un Conseil d'administration (qui se réunit tous les trois mois) exercent une surveillance sur l'entreprise.
- Aucun changement n'a été noté dans les méthodes comptables appliquées par ASI.

Seuil de signification

- Pour l'exercice précédent, le seuil de signification avait été basé sur le résultat avant impôts, auquel on avait appliqué un pourcentage compris dans la fourchette acceptable de CPA s.r.l., qui est de 5 % à 7 %.
- Le seuil de signification et le seuil de signification pour les travaux n'ont pas été calculés à l'étape de la planification, car on ne disposait pas d'états financiers internes. Le seuil de signification de l'exercice précédent, soit 75 000 \$, a donc été utilisé.

Test des contrôles

Les contrôles ci-dessous ont été identifiés comme les contrôles clés d'ASI; ils ont été testés, et on s'est appuyé sur eux aux fins de l'audit par le passé.

Produits

- Le CF passe en revue et approuve la liste des ventes hebdomadaires, qui indique le numéro de tous les bons de commande générés dans la semaine et précise où en sont les commandes.
- Pendant sa revue, il examine les pièces justificatives pour valider les ventes à comptabiliser en produits. Dans le cas des ventes achevées (c'est-à-dire lorsque les commandes ont été expédiées et livrées), il reçoit, pour faciliter sa revue, le bon de commande, le bordereau d'emballage et la facture du client. Dans le cas des ventes non achevées, il reçoit toutes les pièces justificatives existantes (bordereaux d'emballage ou annulations de commande).
- Le CF note manuellement que la revue a été effectuée pour chaque numéro de bon de commande et approuve chaque liste des ventes hebdomadaires.
- Si une commande n'est pas étayée par des pièces justificatives appropriées, le CF retire la vente de la liste et veille à ce qu'elle ne soit pas comptabilisée en produits.
- Le test de ce processus fournit une assurance concernant l'exhaustivité des produits, leur existence, leur exactitude et la séparation des périodes auxquelles ceux-ci se rattachent.

ANNEXE VI (suite)
CERTIFICATION – INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Planification préliminaire de l'audit – Extraits (suite)

Achats

- Le CF passe en revue toutes les dépenses et les approuve en signant les chèques ou en utilisant son code bancaire personnel pour autoriser le transfert électronique de fonds (TEF).
- Pour approuver le paiement, le CF doit recevoir un bon de commande signé et la facture définitive.
- Pour les charges supérieures à 10 000 \$, l'approbation de Darrell est également requise. Pour obtenir la preuve de l'approbation, on peut vérifier la signature sur le chèque ou vérifier l'autorisation du TEF sur le site Web de la banque.
- Le test de ce processus fournit une assurance concernant l'existence / la réalité et l'exactitude des achats.

Paie

- L'aide-comptable traite la paie aux deux semaines.
- Le CF passe en revue et approuve les rapports de paie.
- Le CF fait aussi un rapprochement mensuel, qui rend compte de tous les écarts relatifs à la paie résultant de l'embauche de nouveaux employés ou de cessations d'emploi au cours du mois.
- Le test de ce processus fournit une assurance concernant l'exhaustivité, l'existence / la réalité et l'exactitude de la paie.

ANNEXE VI (suite)
CERTIFICATION – INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Nouveau système de traitement des commandes et de facturation

Vers la fin d'octobre, ASI a mis en place un nouveau système de traitement des commandes et de facturation, Fast Fish (FF). ASI loue le logiciel moyennant le paiement de frais annuels et peut demander que des modifications simples y soient apportées. Le système fonctionne comme suit :

- Les clients commandent en ligne : ils doivent entrer leur nom et les adresses de facturation et d'expédition. FF accepte la commande, crée un compte client à partir des renseignements entrés par le client et attribue à la commande un numéro de vente séquentiel tel que V00001, le tout, de façon automatique.
- Le prix dépend du volume d'achats. FF détermine automatiquement les prix pour chaque commande en accédant à un fichier électronique indiquant les prix selon le volume. Tous les membres du personnel comptable ont accès au fichier maître des prix, mais personne ne l'a mis à jour depuis la mise en place du système. Les frais d'expédition sont calculés automatiquement, selon l'adresse entrée par le client, et ajoutés sur le bon de commande.
- Le personnel des ventes peut, à sa discrétion, accorder une réduction allant jusqu'à 50 % du prix pour conclure la vente.
- Lorsque le bon de commande est rempli, les informations sont transmises au Service de la comptabilité, où on l'imprime et passe en revue la commande pour s'assurer qu'il n'y manque rien et que les prix sont exacts. La copie papier du bon de commande est ensuite initialée. Un membre du Service de la comptabilité doit ensuite ouvrir le bon de commande dans FF et cliquer « Accepter » pour passer à l'étape suivante. Étant donné l'absence du CF, les membres du Service de la comptabilité prennent parfois du retard. En conséquence, pour ne pas contrarier les clients, ils entrent simplement dans le système et cliquent « Accepter », sans procéder à la revue et à l'approbation de la commande.
- Lorsque le bon de commande est accepté, FF l'envoie au Service de l'expédition et un bordereau d'emballage est créé. Les numéros des bordereaux d'emballage correspondent à ceux des bons de commande (par exemple, E00001).
- Le Service de l'expédition remplit la commande à l'aide du bordereau d'emballage, et les produits sont expédiés.
- Le Service de l'expédition ouvre ensuite le dossier de la commande dans FF à l'aide du numéro du bordereau d'emballage, et clique « Terminée ». Au terme du processus, la facture est générée et la commande est facturée au client. Les numéros de facture correspondent à ceux des bons de commande et des bordereaux d'emballage (par exemple, F00001).
- Avant l'envoi de la facture au client, un membre du Service de la comptabilité en vérifie manuellement l'exactitude. Cela fait, il ouvre FF et clique « Envoyer ». La facture est de ce fait reportée dans le grand livre général, et les stocks sont automatiquement réduits. Dans ce cas aussi, à cause des responsabilités accrues du Service de la comptabilité, on se contente parfois d'entrer dans le système et de cliquer « Envoyer » pour toutes les factures non envoyées, afin de mettre le grand livre général à jour.

ANNEXE VI (suite)
CERTIFICATION – INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Primes aux fournisseurs

À la fin de chaque exercice, les fournisseurs qui vendent du homard à ASI depuis au moins cinq ans touchent une prime fondée sur le bénéfice d'exploitation généré par la vente de homard. La prime est calculée comme suit :

Montant des ventes de homard
Moins : coûts de la pêche au homard
Moins : coûts de transformation du homard
Moins : fret, autres frais de transport et droits de douane relatifs à la vente de homard
Moins : affectation des frais d'administration et de vente, fondée sur le temps consacré exclusivement à la division Homard
Égale : bénéfice d'exploitation généré par la vente de homard

Remarque : L'amortissement n'entre pas dans le calcul.

Les fournisseurs reçoivent collectivement une prime égale à 20 % de ce bénéfice d'exploitation. Le montant versé à chaque fournisseur est proportionnel à ses ventes de homard à ASI au cours de l'exercice.

Voici le calcul pour 2016 :

Ventes de homard	18 500 000 \$
Coûts de la pêche (prime non incluse)	(12 025 000)
Coûts de transformation	(1 320 000)
Fret, autres frais de transport et droits de douane relatifs à la vente de homard	(924 000)
Frais d'administration et de vente affectés à la division Homard	<u>(2 856 000)</u>
Bénéfice d'exploitation généré par la vente de homard	<u>1 375 000 \$</u>
Prime de participation aux bénéfices — 20 %	<u>275 000 \$</u>
 Livres de homard achetées des fournisseurs admissibles à la prime	 <u>800 000</u>
 Prime par livre	 <u>0,344 \$</u>

En 2016, 20 fournisseurs ont touché la prime, de sorte que la prime moyenne par fournisseur était de $275\,000 \$ \div 20 = 13\,750 \$$.

La prime de participation aux bénéfices est comptabilisée dans les coûts de la pêche et les dettes fournisseurs dans le projet d'états financiers de 2016.

ANNEXE VI (suite)
CERTIFICATION – INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Primes aux fournisseurs (suite)

Récemment, certaines informations ont circulé au sujet de l'affectation des frais d'administration et de vente. Par le passé, ces frais étaient imputés en fonction du temps consacré. Toutefois, cette année, du fait que les données en dossier étaient insuffisantes, l'affectation a simplement été fondée sur le temps consacré l'an dernier aux activités liées au homard, soit 68,65 %. Or, les charges de 2016 comportaient des différences importantes par rapport à celles de 2015, à savoir :

- la société a payé 50 000 \$ pour une étude de marché sur la palourde;
- la société a engagé un nouvel agent commercial pour la promotion de la palourde en Asie. Les coûts supplémentaires attribuables à cet agent se chiffraient à 420 000 \$;
- un consultant en publicité a créé un nouvel emballage pour le homard et du nouveau matériel publicitaire, pour un coût de 270 000 \$;
- ASI a fait des dons totalisant 170 000 \$ qu'elle n'avait pas faits les années précédentes.

Enfin, une importante réparation a été effectuée sur la machine à emballer le homard. Par mégarde, un opérateur avait enrayé le mécanisme, ce qui a causé des dommages de 400 000 \$. Ce coût a été comptabilisé dans les coûts de transformation, mais les fournisseurs sont d'avis qu'il ne s'agit pas d'une « charge normale » et que le montant ne devrait pas entrer dans le calcul de la prime.

***RÔLE EN FINANCE
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE***

ANNEXE VI
FINANCE – INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Références du secteur

Les informations ci-dessous ont trait à de grandes entreprises intégrées du secteur des fruits de mer qui pêchent, transforment et livrent des fruits de mer en Amérique du Nord.

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Rentabilité		
Rendement des capitaux propres	14,0 %	13,8 %
Analyse de la marge		
Bénéfice d'exploitation en % des ventes	12,4 %	11,4 %
Rotation		
Délai moyen de recouvrement des créances	41,0	45,1
Délai moyen de rotation des stocks	39,6	40,1
Nouvelles dépenses en immobilisations/amortissement	150 %	220 %
Liquidité à court terme		
Ratio du fonds de roulement	2,3	2,3
Solvabilité à long terme		
Dette totale/actif total	0,8	0,7
BAIIA/Intérêts	3,0	3,2

ANNEXE VI (suite)
FINANCE – INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Proposition concernant les actions préférentielles rachetables au gré du porteur

Il y a actuellement 10 000 actions ordinaires de catégorie B en circulation. Chaque action a été émise au prix de 100 \$. Chacun des 50 employés a investi 20 000 \$ et reçu 200 actions ordinaires en contrepartie.

La proposition consiste à échanger les 10 000 actions ordinaires de catégorie B contre de nouvelles actions préférentielles de catégorie D, à raison de une contre une.

Les actions préférentielles de catégorie D seront assorties des modalités suivantes :

- Chaque action donne droit à un vote.
- Un dividende trimestriel cumulatif est payable le 16^e jour de mars, juin, septembre et décembre. Ce dividende est égal au plus élevé des montants suivants :
 - 2,50 \$ par action;
 - 10 % du résultat par action (calculé en tenant compte des actions préférentielles de catégorie D dans le nombre d'actions en circulation).
- Les actions sont rachetables au gré du porteur en tout temps après le 1^{er} janvier 2020, au prix de 100 \$.
- ASI peut aussi racheter les actions au prix de 100 \$ en tout temps après le 1^{er} janvier 2022.
- Tous les arriérés de dividendes doivent être payés avant le rachat des actions.
- En cas de dissolution, les détenteurs d'actions préférentielles de catégorie D jouiront d'une participation pleine et entière au même titre que les actionnaires ordinaires.

Comme il existe une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie lorsque les actions du porteur sont rachetées, ces actions préférentielles seront présentées au passif pour le montant qu'ASI sera obligée de verser, soit 100 \$ l'action.

ANNEXE VI (suite)
FINANCE – INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Projet d'investissement dans un nouveau navire

ASI envisage l'achat d'un nouveau navire pour la pêche à la palourde. Le navire coûtera 45 millions \$ et lui permettra de récolter chaque année six millions de livres de palourde de plus. Il sera doté d'une technologie de pointe qui permettra à ASI de congeler les palourdes directement à bord; celles-ci seront donc plus fraîches et auront meilleur goût. ASI estime que ce produit pourrait être vendu 6,00 \$ la livre en 2018.

Il faudra 12 mois pour construire le navire, lequel sera mis en service au début de 2018. Le fournisseur recevra 30 millions \$ immédiatement et 15 millions \$ en janvier 2018. Le nouveau navire aura une durée d'utilité de 25 ans, et il est admissible au taux spécial de DPA de 16 2/3 % pour les biens de catégorie 7 la première année, et au taux de 33 1/3 % pour chacune des années subséquentes.

Les coûts de la pêche, qui correspondent à tous les coûts d'exploitation du navire (carburant, main-d'œuvre et engins de pêche) à engager pour récolter et transformer six millions de livres de palourde, s'élèveront à 26 millions \$ en 2018. Les frais de vente, y compris les frais de livraison, sont estimés à 5 % du chiffre d'affaires. Les coûts annuels de maintenance et de réparation seront de 2 millions \$. Des frais d'administration annuels de 1,5 million \$ seront imputés à ce projet, même si ses coûts marginaux annuels seront de 0,8 million \$ seulement. Comme toute augmentation des coûts devrait être compensée par une augmentation des produits, l'inflation ne devrait pas être prise en compte.

Un investissement initial de 2,5 millions \$ de fonds de roulement sera requis en 2018, et celui-ci demeurera à ce niveau jusqu'à la fin de la durée de vie du navire. On estime qu'à la fin de la durée d'utilité du navire, des coûts de démantèlement de 5 millions \$ seront engagés.

Le fournisseur allemand financera une partie des coûts associés au nouveau navire, à un taux d'intérêt égal au LIBOR plus 6 %. Le LIBOR est actuellement à 4 %. Cet emprunt à taux variable inquiète Darrell, qui se demande s'il existe des moyens d'atténuer les risques associés aux fluctuations des taux d'intérêt.

ANNEXE VI (suite)
FINANCE – INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Achat d'immobilisations incorporelles

Récemment, un concurrent qui ferme ses portes a demandé à ASI si elle était intéressée à acquérir les droits sur ses 10 permis de pêche au homard en haute mer. Avec ces 10 permis, ASI pourrait pêcher 500 000 livres de plus de homard en haute mer chaque année. Le prix demandé pour les 10 permis est de 7,5 millions \$. Les permis ont une durée de vie indéfinie, moyennant des droits annuels minimes.

ASI a recueilli les données historiques suivantes sur les transactions relatives aux permis de pêche au homard conclues sur le marché libre. ASI pense que certains des contrats de location suivants devraient l'aider à évaluer les 10 permis qu'on lui offre et à déterminer si le prix demandé est raisonnable.

Entreprise	Quantité totale annuelle en livres autorisée selon les permis loués	Modalités du contrat de location
Tiger Limited	250 000	Pêche en haute mer — Location sur six ans, 100 000 \$ par an plus 1,50 \$ la livre, sans garantie d'un volume minimal. Renouvelable aux six ans.
Shore to Shore Inc.	500 000	Pêche côtière — Location sur deux ans, 50 000 \$ par an plus 2,45 \$ la livre, volume minimal annuel garanti de 400 000 livres. Non renouvelable.
Coldwater Seafood Inc.	250 000	Pêche côtière — Location sur trois ans, 25 000 \$ par an plus 2,80 \$ la livre, volume minimal annuel garanti de 100 000 livres. Non renouvelable.
Shellfish Harvester Ltd.	400 000	Pêche en haute mer — Location sur cinq ans, 200 000 \$ par an plus 1,75 \$ la livre, volume minimal annuel garanti de 300 000 livres. Renouvelable aux cinq ans.

Le taux d'actualisation approprié pour cette analyse est le CMPC d'ASI, soit 12 %.

ANNEXE VI (suite)
FINANCE – INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Contrat avec un nouveau client chinois

Une chaîne de restaurants de Chine, Dragon Delights (DD), est intéressée à passer un contrat de trois ans pour l'approvisionnement en palourdes des sables rouges, à un prix fixe en dollars américains. Elle s'engagera à l'égard d'un volume minimal et d'un volume maximal d'achat chaque année. La production actuelle d'ASI est insuffisante pour honorer ce contrat. ASI devra donc faire appel à une entreprise sous-traitante pour pêcher et fournir les palourdes supplémentaires, au coût de 3,50 \$ CA la livre.

Les clauses suivantes sont prévues au contrat de vente à DD :

- Le contrat est d'une durée de trois ans, soit du 1^{er} mars 2017 au 28 février 2020.
- DD s'engage à acheter annuellement au moins deux millions et au plus trois millions de livres de palourdes congelées, à 5,10 \$ US la livre.
- Les commandes pour les deux millions de livres seront étalées uniformément au cours de l'année, pour un volume estimatif de 160 000 à 170 000 livres par mois.
- Il y aura une commande aux deux semaines, et les palourdes seront expédiées dans les 24 heures.
- DD assumera tous les frais d'expédition et coûts connexes.
- DD bénéficiera de modalités de paiement de 60 jours.
- Le contrat pourra être renouvelé en 2020 si les deux parties s'entendent.
- Le contrat peut être résilié sans pénalité par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de 60 jours.

La palourde se vend actuellement 4,40 \$ US la livre (cours de change de clôture : 1 \$ US = 1,17 \$ CA).

En 2016, les coûts de production et de vente de palourde s'établissaient comme suit pour ASI :

Pêche et approvisionnement :

Coûts variables	2,23 \$ la livre
Coûts fixes	2 500 000 \$

Transformation et production :

Coûts variables	0,39 \$ la livre
Coûts fixes	760 000 \$
Fret — coûts variables	0,38 \$ la livre (de l'usine de transformation au client)
Vente — coûts variables	0,21 \$ la livre (il n'y aurait pas de frais de vente dans le cas du contrat avec DD)

ASI prévoit tenir en stock la valeur de deux semaines de ventes, en moyenne, afin de pouvoir respecter les exigences de livraison établies dans le contrat.

***RÔLE EN GESTION DE LA PERFORMANCE
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE***

ANNEXE VI
GESTION DE LA PERFORMANCE – INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Informations sur le secteur d'activité

Pêche aux fruits de mer

ASI exploite deux secteurs distincts de pêche aux fruits de mer : la pêche au homard, qui est saisonnière, et la pêche à la palourde, en haute mer, qui dure toute l'année.

La pêche en haute mer est dominée par quelques grandes entreprises intégrées qui, comme ASI, possèdent de grands navires et ont des permis leur permettant de pêcher une grande proportion du total autorisé des captures annuelles déterminé par le gouvernement. Ces entreprises pêchent, transforment et distribuent les fruits de mer. Les grandes entreprises intégrées pouvant réaliser des économies d'échelle, la consolidation prévaut dans ce secteur. Le coût élevé des navires et le nombre limité de permis constituent d'importantes barrières à l'entrée.

Les consommateurs soucieux de leur santé exigent des produits de première qualité, renouvelables et ayant bon goût; la demande de fruits de mer est donc en hausse. Comme l'approvisionnement est fixé par les quotas gouvernementaux, les prix augmentent car la demande excède l'offre.

On s'attend à une augmentation de 26 % du prix des palourdes au cours des six prochaines années. On prévoit que la demande en Asie, et surtout en Chine, doublera d'ici 2020.

Palourde

La palourde des sables rouges est l'espèce privilégiée pour la préparation des sushis, ce qui crée une forte demande au Japon et en Chine, en plus de la demande en Amérique du Nord. On s'attend à ce que l'offre de palourde augmente de 15 % par année au cours des trois prochaines années. ASI estime que, d'ici 2018, la palourde pourrait se vendre 6,00 \$ la livre.

Homard

On s'attend à ce que les ventes mondiales de homard augmentent annuellement de 5 % au cours des 10 prochaines années. Toutefois, la population de homards est en déclin, et le ministère des Pêches et des Océans a abaissé le quota annuel de récolte autorisé pour les détenteurs de permis de pêche côtière. De nombreux pêcheurs de homard côtiers se sont plaints d'une réduction de leur quota annuel atteignant jusqu'à 80 %. À ce jour, les quotas de pêche au homard en haute mer n'ont pas été touchés.

ANNEXE VI (suite)
GESTION DE LA PERFORMANCE – INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Références du secteur

Les informations ci-dessous ont trait à de grandes entreprises intégrées du secteur des fruits de mer qui pêchent, transforment et livrent des fruits de mer en Amérique du Nord.

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Rentabilité		
Rendement des capitaux propres	14,0 %	13,8 %
Analyse de la marge		
Bénéfice d'exploitation en % des ventes	12,4 %	11,4 %
Rotation		
Délai moyen de recouvrement des créances	41,0	45,1
Délai moyen de rotation des stocks	39,6	40,1
Nouvelles dépenses en immobilisations/amortissement	150 %	220 %
Liquidité à court terme		
Ratio du fonds de roulement	2,3	2,3
Solvabilité à long terme		
Dette totale/actif total	0,8	0,7
BAIIA/Intérêts	3,0	3,2

Pour 2017, le Conseil a déterminé trois indicateurs clés de la performance :

- rendement des capitaux propres d'au moins 14 %;
- bénéfice d'exploitation égal à au moins 10 % des ventes;
- ratio de la dette totale sur l'actif total n'excédant pas 0,8.

ANNEXE VI (suite)
GESTION DE LA PERFORMANCE – INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Primes aux fournisseurs

À la fin de chaque exercice, les fournisseurs qui vendent du homard à ASI depuis au moins cinq ans touchent une prime. Ces fournisseurs reçoivent collectivement une prime égale à 20 % du bénéfice d'exploitation découlant de la vente de homard. Le montant versé à chaque fournisseur est proportionnel à ses ventes de homard à ASI au cours de l'exercice.

Voici le calcul pour 2016 :

Ventes de homard	18 500 000 \$
Coûts de la pêche (prime non incluse)	(12 025 000)
Coûts de transformation	(1 320 000)
Fret, autres frais de transport et droits de douane relatifs à la vente de homard	(924 000)
Frais d'administration et de vente affectés à la division Homard	<u>(2 856 000)</u>
Bénéfice d'exploitation généré par la vente de homard	<u>1 375 000 \$</u>
Prime de participation aux bénéfices — 20 %	<u>275 000 \$</u>
 Livres de homard pêchées par les fournisseurs admissibles à la prime	 <u>800 000</u>
 Prime par livre	 <u>0,344 \$</u>

Remarque : L'amortissement n'entre pas dans le calcul.

En 2016, 20 fournisseurs ont touché la prime, de sorte que la prime moyenne par fournisseur était de $275\,000 \$ \div 20 = 13\,750 \$$.

La prime de participation aux bénéfices est comptabilisée dans les coûts de la pêche et les dettes fournisseurs dans le projet d'états financiers de 2016.

ANNEXE VI (suite)
GESTION DE LA PERFORMANCE – INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Primes aux fournisseurs (suite)

Récemment, certaines informations ont circulé au sujet de l'affectation des frais d'administration et de vente. Par le passé, ces frais étaient imputés en fonction du temps consacré. Toutefois, cette année, du fait que les données en dossier étaient insuffisantes, l'affectation a simplement été fondée sur le temps consacré l'an dernier au secteur homard, soit 68,65 %. Or, les charges de 2016 comportaient des différences importantes par rapport à celles de 2015, à savoir :

- la société a payé 50 000 \$ pour une étude de marché sur la palourde;
- la société a fait appel à un nouvel agent commercial pour la promotion de la palourde en Asie. Les coûts supplémentaires attribuables à cet agent se chiffraient à 420 000 \$;
- un consultant en publicité a créé un nouvel emballage pour le homard et du nouveau matériel publicitaire, pour un coût de 270 000 \$;
- ASI a fait des dons totalisant 170 000 \$ qu'elle n'avait pas faits les années précédentes.

Finalement, une importante réparation a été effectuée sur la machine à emballer le homard. Par mégarde, un opérateur avait enrayé le mécanisme, ce qui a causé des dommages de 400 000 \$. Ce coût a été comptabilisé dans les coûts de transformation du homard.

ANNEXE VI (suite)
GESTION DE LA PERFORMANCE – INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Contrat avec un nouveau client chinois

Une chaîne de restaurants de Chine, Dragon Delights (DD), est intéressée à passer un contrat de trois ans pour l'approvisionnement en palourdes des sables rouges, à un prix fixe en dollars américains. Elle s'engagera à l'égard d'un volume minimal et d'un volume maximal d'achat chaque année. La production actuelle d'ASI est insuffisante pour honorer ce contrat. ASI devra donc faire appel à une entreprise sous-traitante pour pêcher et fournir les palourdes supplémentaires, au coût de 3,50 \$ CA la livre, ce qui générera une marge sur coûts variables de 2,08 \$ CA la livre. ASI n'a pas encore vérifié si ce contrat entraînera des frais d'administration fixes supplémentaires.

Les clauses suivantes sont prévues au contrat de vente à DD :

- Le contrat est d'une durée de trois ans, soit du 1^{er} mars 2017 au 28 février 2020.
- DD s'engage à acheter annuellement au moins deux millions et au plus trois millions de livres de palourdes congelées, à 5,10 \$ US la livre.
- Les commandes pour les deux millions de livres seront étalées uniformément au cours de l'année, pour un volume estimatif de 160 000 à 170 000 livres par mois.
- Il y aura une commande aux deux semaines, et les palourdes seront expédiées dans les 24 heures.
- DD assumera tous les frais d'expédition et coûts connexes.
- DD bénéficiera de modalités de paiement de 60 jours.
- Le contrat pourra être renouvelé en 2020 si les deux parties s'entendent.
- Le contrat peut être résilié sans pénalité par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de 60 jours.

La palourde se vend actuellement 4,40 \$ US la livre (cours de change de clôture : 1 \$ US = 1,17 \$ CA).

ANNEXE VI (suite)
GESTION DE LA PERFORMANCE – INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Proposition de contrat avec Royal Lobster Co.

ASI a été contactée par un concurrent, Royal Lobster Co. (RLC). RLC veut qu'ASI transforme et emballe 2,5 millions de livres de homard par année pour elle. RLC pêchera le homard et le livrera à ASI pour que celle-ci le conserve dans ses bassins, le transforme et l'emballe. ASI expédiera ensuite directement le homard aux clients de RLC, qui assumera toutefois les coûts d'expédition. Le contrat initial sera de quatre ans.

RLC paiera 0,85 \$ la livre à ASI pour la conservation, la transformation et l'emballage. Les dépassements de coûts, les coûts résultant du gaspillage et les autres coûts seront assumés par ASI. ASI devra s'assurer que le homard emballé est conforme à tous les règlements sur la salubrité alimentaire et sera tenue responsable de toutes les obligations résultant d'une contamination alimentaire ou d'un échec à l'inspection. ASI sera en outre tenue responsable des pénalités résultant de retards de livraison causés par des problèmes de transformation. On estime que le gaspillage et les dépassements de coûts annuels représentent 3,5 % du prix contractuel total.

L'usine d'ASI a la capacité de transformer et d'emballer quatre millions de livres de homard par an. En 2016, elle a transformé 1,8 million de livres de homard.

Le prix de vente actuel du homard est de 10,27 \$ la livre.

Les coûts variables et les coûts fixes de la division Homard sont les suivants :

Pêche et approvisionnement :

Coûts variables — captures d'ASI	3,71 \$ la livre
Coûts variables — captures des fournisseurs de homard côtier	5,66 \$ la livre
Coûts fixes	3 000 000 \$

Transformation et emballage :

Coûts variables	0,20 \$ la livre
Coûts fixes	960 000 \$
Fret — coûts variables	0,51 \$ la livre
Vente — coûts variables	0,26 \$ la livre
Administration et vente — coûts fixes	2 388 000 \$

Remarque : Ces chiffres ne tiennent pas compte des primes aux fournisseurs, qui sont calculées annuellement.

Ne tenez pas compte des primes aux fournisseurs ni des incidences fiscales dans vos calculs.

RLC a indiqué que le contrat doit viser la transformation et l'emballage de la totalité des 2,5 millions de livres et n'est pas intéressée à signer un contrat pour une quantité moindre.

***RÔLE EN FISCALITÉ
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE***

ANNEXE VI
FISCALITÉ – INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Renseignements fiscaux

À l'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.), les taux d'imposition provinciaux des sociétés s'établissaient comme suit pour 2015 et 2016 :

Revenu provenant d'une entreprise exploitée activement, jusqu'à hauteur du plafond des affaires	4,5 %
Tous les autres revenus	16 %
Crédit d'impôt à l'investissement sur les dépenses admissibles de RS&DE	15 %

ASI comptabilise les produits tirés de la pêche selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Données fiscales pour 2015

La déclaration de revenus des sociétés T2 produite par ASI pour 2015 comprenait ce qui suit :

Coûts déduits pour la rénovation du <i>Palourde</i>	750 000 \$
Total des dépenses de RS&DE déductibles	325 000 \$
Revenu imposable	1 350 000 \$
Impôts à payer	178 500 \$

Tous les acomptes provisionnels et le solde final des impôts exigibles ont été payés à temps. L'ARC a vérifié certains éléments après qu'ASI a produit sa déclaration de revenus de 2015. Le vérificateur propose les rajustements suivants aux fins du calcul du revenu imposable :

- Les frais de repas et de divertissement totalisaient 48 000 \$. Ce montant comprenait 10 000 \$ au titre des fêtes annuelles tenues l'été et en décembre. ASI a déduit 100 % des 10 000 \$ et a rajouté 50 % du solde (soit 19 000 \$), mais l'ARC a aussi refusé 50 % de la déduction au titre des fêtes.
- ASI a payé 15 000 \$ pour une mise jour de l'évaluation des navires. L'ARC a refusé la déduction demandée par ASI, ayant considéré qu'il s'agissait d'un coût de financement.
- ASI a acheté beaucoup de petits outils de moins de 500 \$ chacun, pour un coût total de 28 000 \$, et les a classés dans la catégorie 12 sans appliquer la règle de la demi-année. L'ARC les a reclassés dans la catégorie 8 et a appliqué la règle de la demi-année.
- L'ARC a refusé l'inclusion de la prime d'assurance annuelle de 180 000 \$, au motif qu'il s'agit d'une dépense payée d'avance. La police est renouvelée le 1^{er} janvier de chaque année, et la prime est payée en un seul versement.
- L'ARC a déterminé que les coûts de rénovation du *Palourde* correspondent à une amélioration et ne constituent pas des coûts de réparation et d'entretien. Ces coûts avaient été à juste titre inscrits à l'actif aux fins de l'information financière en 2015. L'ARC les a ajoutés au coût du *Palourde*, dans la catégorie 7.
- L'ARC a jugé qu'une somme de 225 000 \$ incluse dans les dépenses de RS&DE représentait des dépenses en immobilisations pour du matériel de fabrication. L'ARC a refusé la déduction et ajouté ces coûts dans la catégorie 29.

ANNEXE VI (suite)
FISCALITÉ – INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Renseignements fiscaux (suite)

Outre les rajustements qui précèdent, le vérificateur propose d'apporter les rajustements suivants pour le calcul des impôts à payer :

- Les déductions pour petite entreprise du fédéral et de l'Î.-P.-É. ont été refusées en raison du montant de capital imposable de l'année précédente.
- Le crédit d'impôt à l'investissement fédéral supplémentaire de 20 % sur les dépenses admissibles de RS&DE dont peuvent se prévaloir les sociétés privées sous contrôle canadien a été refusé.

Soldes de la FNACC et du MCIA au 31 décembre 2015, avant les rajustements proposés à la suite de la vérification :

Catégorie	Description	Taux de DPA	Solde de la FNACC / du MCIA
Catégorie 1	Bâtiments	4 %	1 354 000 \$
Catégorie 7	Navire, <i>Palourde</i>	15 %	2 142 000 \$
Catégorie 7	Navire, <i>Homard I</i>	33 1/3 %, linéaire	28 000 \$
Catégorie 7	Navire, <i>Homard II</i>	33 1/3 %, linéaire	544 000 \$
Catégorie 8	Mobilier, matériel et outillage	20 %	50 000 \$
Catégorie 12	Logiciels et petits outils	100 %	10 000 \$
Catégorie 29*	Matériel de fabrication	50 %, linéaire	400 000 \$
Catégorie 50	Matériel informatique	55 %	40 000 \$
IA	Permis	7 % MCIA	6 200 000 \$

* Le solde de la catégorie 29 est constitué de matériel de transformation acheté en 2014.

Les navires construits hors du Canada (comme le *Palourde*) sont groupés dans la catégorie 7, dont le taux de DPA dégressif est de 15 %, et la règle de la demi-année s'applique l'année de l'acquisition. Les navires construits et exploités au Canada (comme le *Homard I* et le *Homard II*) peuvent être inscrits dans une catégorie 7 distincte, ayant un taux de DPA linéaire correspondant à 33 1/3 % du coût en capital, le taux pour l'année d'acquisition étant de 16 2/3 % du coût en capital. Une DPA de 28 000 \$ peut être demandée en 2016 sur les coûts compris dans le solde de la FNACC du *Homard I* à la clôture de 2015. Une DPA de 224 000 \$ peut être demandée en 2016 sur les coûts compris dans le solde de la FNACC du *Homard II* à la clôture de 2015.

Données fiscales additionnelles pour 2016

Les frais de vente de 2016 comprennent des repas totalisant 120 000 \$ et des dons de 170 000 \$ (75 000 \$ à des organismes sans but lucratif non enregistrés et 95 000 \$ à des organismes de bienfaisance enregistrés).

ANNEXE VI (suite)
FISCALITÉ – INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Régime d'options sur actions proposé

Le revenu annuel moyen des employés est de 150 000 \$. ASI aimerait verser une rémunération supplémentaire sous forme d'options sur actions qui seront attribuées chaque année aux dirigeants clés. Les options seront attribuées annuellement à la discrétion du Conseil, le 1^{er} janvier. Elles viseront l'achat de nouvelles actions ordinaires de catégorie C, qui conféreront au porteur une participation dans la société de la même manière que les actions ordinaires de catégorie A.

Le prix d'exercice des options sera fixé à la date d'attribution et sera égal à la juste valeur de marché des actions, majorée de 2 \$. La juste valeur de marché sera déterminée à l'aide d'un modèle d'évaluation convenu.

Les droits rattachés aux options seront entièrement acquis au bout de deux ans, 25 % étant acquis après la première année, et les 75 % restants, après la seconde. Les options pourront être exercées pendant cinq ans à compter de la date d'acquisition des droits.

Au moment de l'exercice, le prix d'exercice sera payé à la société, et les actions seront émises.

ANNEXE VI (suite)
FISCALITÉ – INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Proposition concernant les actions privilégiées rachetables au gré du porteur

Il y a actuellement 10 000 actions ordinaires de catégorie B émises et en circulation, détenues par un groupe de 50 employés. Lors de l'émission, il y a sept ans, chaque action a été émise à sa juste valeur, soit 100 \$. Chaque employé a investi 20 000 \$ et reçu 200 actions en contrepartie.

La proposition consiste à échanger les 10 000 actions ordinaires de catégorie B, dollar pour dollar, contre de nouvelles actions privilégiées de catégorie D, la juste valeur étant déterminée à l'aide d'un modèle d'évaluation convenu.

Les actions privilégiées de catégorie D seront assorties des modalités suivantes :

- Chaque action donne droit à un vote.
- Un dividende trimestriel cumulatif est payable le 16^e jour de mars, juin, septembre et décembre. Ce dividende, par action, est égal au plus élevé des montants suivants :
 - 2,50 \$;
 - 10 % du résultat par action (calculé en tenant compte des actions privilégiées de catégorie D dans le nombre d'actions en circulation).
- Les actions sont rachetables au gré du porteur en tout temps après le 1^{er} janvier 2020, au prix de 100 \$, payable en trésorerie.
- ASI peut aussi racheter les actions au prix de 100 \$ en tout temps après le 1^{er} janvier 2022.
- Tous les arriérés de dividendes doivent être payés avant le rachat des actions.
- En cas de dissolution, les actionnaires privilégiés de catégorie D auront priorité de rang sur les porteurs de toutes les catégories d'actions ordinaires, et ils n'auront droit de rachat qu'au prix de rachat au gré du porteur.

Les frais juridiques qu'ASI devra verser relativement à l'échange sont estimés à 10 000 \$.

Fin de l'examen

TABLEAU DE RÉFÉRENCE – EXAMEN FINAL COMMUN DES CPA

1. VALEUR ACTUALISÉE DES ÉCONOMIES D'IMPÔTS POUR LES ACTIFS AMORTISSABLES

Valeur actualisée de l'économie d'impôts résultant de la déduction pour amortissement d'un nouvel actif

$$= \frac{CTd}{(d+k)} \left(\frac{2+k}{2(1+k)} \right) = \frac{CdT}{(d+k)} \left(\frac{1+0,5k}{1+k} \right)$$

Abréviations pour les formules ci-dessus :

C = investissement initial net

T = taux d'imposition de la société

k = taux d'actualisation ou valeur temporelle de l'argent

d = taux maximum de la déduction pour amortissement

2. MONTANTS PRESCRITS RELATIFS À L'UTILISATION D'UNE AUTOMOBILE

	2015	2016
Coût amortissable maximum — catégorie 10.1	30 000 \$ + taxes de vente	30 000 \$ + taxes de vente
Frais de location mensuels déductibles maximaux	800 \$ + taxes de vente	800 \$ + taxes de vente
Frais d'intérêts mensuels déductibles maximaux	300 \$	300 \$
Avantage relatif aux frais de fonctionnement — employé	27 ¢ le km d'usage personnel	26 ¢ le km d'usage personnel
Taux des allocations pour frais d'automobile non imposables		
— jusqu'à 5 000 km	55 ¢ le km	54 ¢ le km
— excédent	49 ¢ le km	48 ¢ le km

3. TAUX D'IMPÔT FÉDÉRAL SUR LE REVENU DES PARTICULIERS

Pour 2015

<u>Revenu imposable se situant entre</u>	<u>Impôt calculé sur le montant de base</u>	<u>Impôt sur l'excédent</u>
0 \$ et 44 701 \$	0 \$	15 %
44 702 \$ et 89 401 \$	6 705 \$	22 %
89 402 \$ et 138 586 \$	16 539 \$	26 %
138 587 \$ et tout montant	29 327 \$	29 %

Pour 2016

<u>Revenu imposable se situant entre</u>	<u>Impôt calculé sur le montant de base</u>	<u>Impôt sur l'excédent</u>
0 \$ et 45 282 \$	0 \$	15 %
45 283 \$ et 90 563 \$	6 792 \$	20,5 %
90 564 \$ et 140 388 \$	16 075 \$	26 %
140 389 \$ et 200 000 \$	29 029 \$	29 %
200 001 \$ et tout montant	46 316 \$	33 %

4. MONTANTS INDEXÉS AUX FINS DU CALCUL DE L'IMPÔT

Les crédits d'impôt personnels correspondent à au plus 15 % des montants suivants :

	2015	2016
Montant personnel de base	11 327 \$	11 474 \$
Montant pour époux ou conjoint de fait ou montant pour une personne à charge admissible	11 327	11 474
Montant pour enfant de moins de 18 ans	S. O.	S. O.
Montant en raison de l'âge – 65 ans ou plus à la fin de l'année	7 033	7 125
Limite du revenu net pour le crédit en fonction de l'âge	35 466	35 927
Montant canadien pour emploi	1 146	1 161
Montant pour personnes handicapées	7 899	8 001
Personnes à charge âgées de 18 ans ou plus et ayant une déficience	6 700	6 788
Limite du revenu net pour personnes à charge âgées de 18 ans ou plus et ayant une déficience	6 720	6 807
Crédit d'impôt pour frais d'adoption	15 255	15 453

Autres montants indexés :

	2015	2016
Crédit d'impôt pour frais médicaux (excédant 3 % du revenu net)	2 208 \$	2 237 \$
Plafond annuel CELI	10 000	5 500
Plafond REER	24 930	25 370
Exonération cumulative des gains en capital (sur les actions admissibles de petites entreprises)	813 600	824 176

5. TAUX D'INTÉRÊT PRESCRITS (taux de base)

<u>Année</u>	<u>1^{er} janv. – 31 mars</u>	<u>1^{er} avr. – 30 juin</u>	<u>1^{er} juil. – 30 sept.</u>	<u>1^{er} oct. – 31 déc.</u>
2016	1			
2015	1	1	1	1
2014	1	1	1	1

Ces taux s'appliquent aux avantages imposables des employés et des actionnaires, aux prêts à faible taux d'intérêt et autres opérations entre parties liées. Le taux d'intérêt applicable aux paiements d'impôt en retard ou insuffisants et aux retenues non remises est de 4 points de pourcentage plus élevé. Le taux applicable aux remboursements d'impôt faits aux contribuables est de 2 points de pourcentage plus élevé, sauf pour les sociétés par actions, pour lesquelles le taux de base est utilisé.

6. TAUX MAXIMUM D'AMORTISSEMENT FISCAL DE CERTAINES CATÉGORIES DE BIENS

Catégorie 1.....	4 %	pour tous les immeubles excepté ceux ci-dessous
Catégorie 1.....	6 %	pour les immeubles non résidentiels neufs acquis après le 18 mars 2007
Catégorie 1.....	10 %	pour les immeubles neufs servant à la fabrication ou à la transformation acquis après le 18 mars 2007
Catégorie 8.....	20 %	
Catégorie 10.....	30 %	
Catégorie 10.1.....	30 %	
Catégorie 12.....	100 %	
Catégorie 13.....		durée initiale du bail plus une période de renouvellement (minimum 5 ans et maximum 40 ans)
Catégorie 14.....		durée de la vie du bien
Catégorie 17.....	8 %	
Catégorie 29.....	50 %	amortissement linéaire
Catégorie 43.....	30 %	
Catégorie 44.....	25 %	
Catégorie 45.....	45 %	
Catégorie 50.....	55 %	
Catégorie 53.....	50 %	

(PAGE VIERGE)